

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 5/2023

DECISION DU PRESIDENT

Signature de la proposition financière d'ICM SERVICES pour la maintenance OpenDemandes allant du 1/01/2023 au 31/12/2023.

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 82-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance et l'assistance des progiciels Logilibres OpenDemande est essentielle au bon fonctionnement de la Communauté des Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société ICM SERVICES, 7 rue de l'Industrie, Bat B, 31320 CASTANET TOLOSAN, d'un montant de 1415.38 € HT, soit 1698.46 € TTC annuel allant du 01/01/2023 au 31/12/2023. Le contrat maintenance est facturé annuellement. Le contrat sera renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026. La durée totale potentielle du marché étant alors de 4 ans et le montant total potentiel étant alors de 5661.52 € HT soit 6793.84 € TTC

Acte publié le 17.01.23

Fait à Pont-Audemer, le 12 janvier 2023

Le Président

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230112-5-AU
Date de télétransmission : 17/01/2023
Date de réception préfecture : 17/01/2023

